



Quel est le rôle du CHSCT ?

Le comité contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés et à l'amélioration de leurs conditions de travail, notamment par :

- ▶ l'analyse des conditions de travail et des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés et, en particulier, les femmes enceintes ;
- ▶ la vérification, par des inspections et des enquêtes, du respect des prescriptions législatives et réglementaires et de la mise en œuvre des mesures de prévention préconisées ;
- ▶ le développement de la prévention par des actions de sensibilisation et d'information. Il peut, par exemple, proposer des actions de prévention en matière de harcèlement sexuel ou moral ;
- ▶ l'analyse des circonstances et des causes des accidents du travail ou des maladies professionnelles ou à caractère professionnel, par le biais d'enquêtes.

Bilan

Nous avons pu effectuer plus d'une dizaine de missions de contrôle au sein des différents secteurs, afin de vérifier la bonne application des accords entreprise, mais aussi les conditions de travail. Lors de ces visites nous faisons aussi le point sur les besoins matériels, équipements et rénovation.

En cette période difficile où le stress et la pression au travail existe, à la demande des salariés nous avons résolu différents cas de harcèlement.

Nos projets

Continuer à effectuer des contrôles au sein des secteurs, afin d'améliorer les conditions de travail des salariés et faire appliquer la loi. Il y a encore trop de débordements.

Notre liste

Nous avons essayé de faire une liste représentative du groupe avec des hommes et des femmes, de tout âge et de toutes fonctions.

Infos

Voici un lien qui vous donnera accès à l'ensemble des accords entreprise.

<https://www.dropbox.com/sh/dfutg2zx4pgiz4b/gEePO7KCY7>

Contacts

Bruno GRENIER
06.08.64.60.05

Jérôme GEOFFRIAUD
06.86.57.84.81

Mail : fo_ogf@yahoo.fr

Blog : <http://fo-ogf-pfg.over-blog.com>